

<https://www.snetap-fsu.fr/Preavis-de-greve-EPL-Crezancy-le-9-avril-2026.html>



Préavis de grève EPL Crézancy, le 9 avril 2026

- En Région -

Date de mise en ligne : mardi 7 avril 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Dernière minute : ce 7 avril 2026, le bureau régional du SNETAP-[FSU](#) des Hauts-de-France a décidé de suspendre la grève et le rassemblement du jeudi 9 avril ayant obtenu l'engagement de la non fermeture du Bac Pro CGEVV à la rentrée prochaine , engagement obtenu grâce à la pression collective

Madame la Ministre, Monsieur le Directeur Général

Le SNETAP-FSU, membre de l'Élan commun, dépose ce jour un préavis de grève pour le 9 avril 2026, au nom des personnels de l'[EPLEFPA](#) de Crézancy (Aisne).

Par ce préavis, les personnels dénoncent fermement la décision unilatérale, brutale et dépourvue de concertation du [DRAAF-SRFD](#) de fermer la formation BAC PRO CGEVV. Cette décision, prise sans dialogue social avec les représentant-es des personnels n'a pas été soumise à discussion en CSA REA ni en CREA.

Pourtant, cette formation, unique dans les Hauts-de-France, bénéficiait de l'engagement de la DRAAF-SFRD à la soutenir. Aujourd'hui, les personnels constatent que toutes les alternatives n'ont pas été explorées, notamment :

- L'amélioration des transports en commun pour faciliter l'accès des apprenant-es à l'établissement ;
- Le renforcement de la communication pour promouvoir cette filière essentielle.

Par ailleurs, cette formation est indispensable pour répondre aux exigences de la LOSARGA dans le secteur viticole, garantissant ainsi la pérennité des compétences et l'adaptation des professionnels aux enjeux actuels de la filière. Alors que la loi a créé les contrats territoriaux afin de consolider les formations fragiles dans le secteur de la production, il est particulièrement paradoxal que cette formation soit fermée aussi sèchement.

Le SNETAP-FSU exige :

- Le maintien intégral de la formation BAC PRO CGEVV (de la 2nde à la Terminale) par voie scolaire au [LEGTA](#) de Crézancy avec la signature d'un contrat territorial de consolidation engageant toutes les parties ;
- Un dialogue social sincère et la prise en compte des propositions des personnels et des organisations syndicales.

Soyez assuré-es, Madame la Ministre, Monsieur le Directeur Général, de notre détermination sans faille à défendre le service public d'Éducation, le respect des droits des agent-es à un débat contradictoire effectif et à un dialogue social sincère et transparent et l'accès à une formation de qualité pour les apprenant-es de notre territoire.